



ARRÊTÉ DU 07 mai 2026  
PORTANT MODIFICATION DE LA CIRCULATION  
POUR DES TRAVAUX de branchement EU pour le compte de la SAUR  
« 150 rue de la Piéta – Notre-Dame des  
Langueurs

-----  
Le maire de 44 440 Joué-sur-Erdre (Loire-Atlantique)

Vu les décrets n° 77-90 du 27 janvier 1977, n° 77-240 du 7 mars 1977 et n° 77-372 du 28 mars 1977 portant révision du Code de l'administration communale et codification des textes législatifs applicables aux communes et notamment les articles L 131-1, L 131-2 et L 131-3,

Vu les décrets n° 77-91 du 27 janvier 1977, n° 77-241 du 7 mars 1977 et n° 77-373 du 28 mars 1977 portant codification des textes réglementaires applicables aux communes et notamment les articles R 131-1 ; R 131-2 et R 131-3,

Vu les arrêtés interministériels des 27 mars et 30 octobre 1973, 10 juillet et 15 juillet 1974, 16 juillet 1975, 6 juin et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre I – 1<sup>ère</sup> partie (généralités), 2<sup>ème</sup> partie (signalisation de danger), 3<sup>ème</sup> partie (intersections et régimes de priorité), 4<sup>ème</sup> partie (signalisation et prescription), 6<sup>ème</sup> partie (signaux lumineux de circulation), 7<sup>ème</sup> partie (marques sur chaussées) et 8<sup>ème</sup> partie (signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu le code de la route et notamment les articles R 44 ; R 53-2 et R 225,

Considérant que suite à la demande présentée le 10/04/2026, par la société SAS Travaux Publics SANSOUCY, 2 Les Prés Barons 44390 SAFFRE, il convient de réglementer la circulation.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Du 18/05/2026 et pour une durée de 30 jours, la circulation des véhicules sera réglementée.

**ARTICLE 2 :** La circulation routière sera réglementée « 150 rue de la Piéta – Notre-Dame des Langueurs » :  
La restriction s'appliquera sur la section courante avec basculement de la circulation sur la chaussée opposée :

Les prescriptions suivantes seront mises en œuvre :

- Alternat manuel
- Interdiction de dépasser et de stationner à tous véhicules

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins du pétitionnaire, Société SAS TRAVAUX PUBLIX SANSOUCY de Saffré.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera applicable dès la mise en place des panneaux.

**ARTICLE 5 :** Le Commandant de brigade de Gendarmerie de Riaillé, le Secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Joué-sur-Erdre, le 07/05/2026

Le Maire : Jean-Pierre BELLEIL



# Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : ..... Prénom : **SAS TRAVAUX PUBLICS SANSOUCY**  
Dénomination : ..... Représenté par : **2 Les Prés Barons - 44390 SAFFRE**  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : ..... **Tel : 02 40 77 27 90**  
**Mail : contact@ste-sansoucy.fr**  
**Siret 894 294 396 00011 - APE 4312A**  
Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : **contact@ste-sansoucy.fr**

Si le bénéficiaire est différent de .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : .....@.....

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro **150** Extension : ..... Nom de la voie : **rd de la Pieta**  
**Notre Dame des Longueurs**  
Code postal **44460** Localité : **SOUE SIERRE**

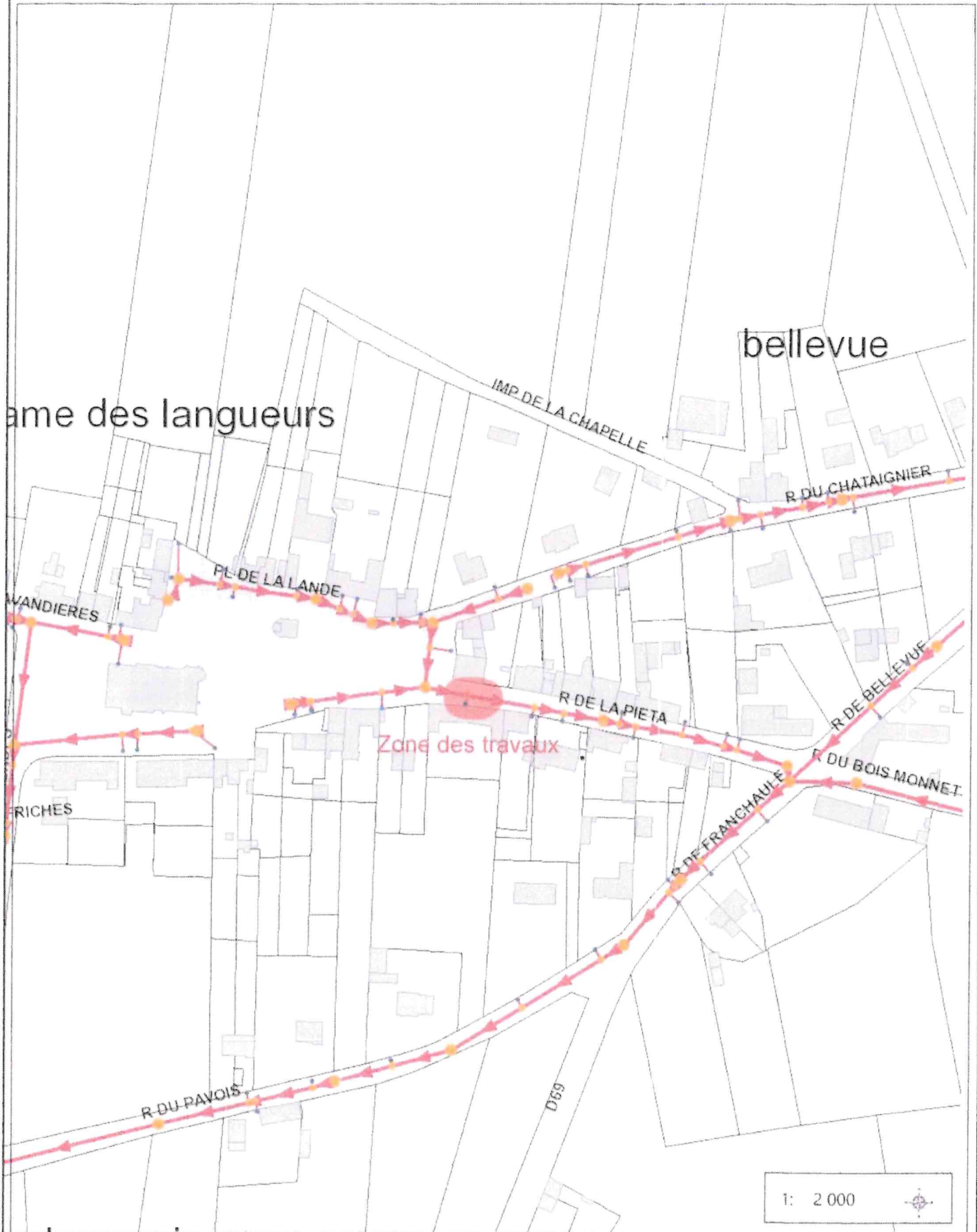
## Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : **Branchement pour le compte de la SAUR**  
Date prévue de début des travaux **18 05 2026** Durée des travaux (en jours calendaires) : **030**

## Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **030** Date de début de réglementation **18 05 2026**  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
**Exécution de travaux** Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....







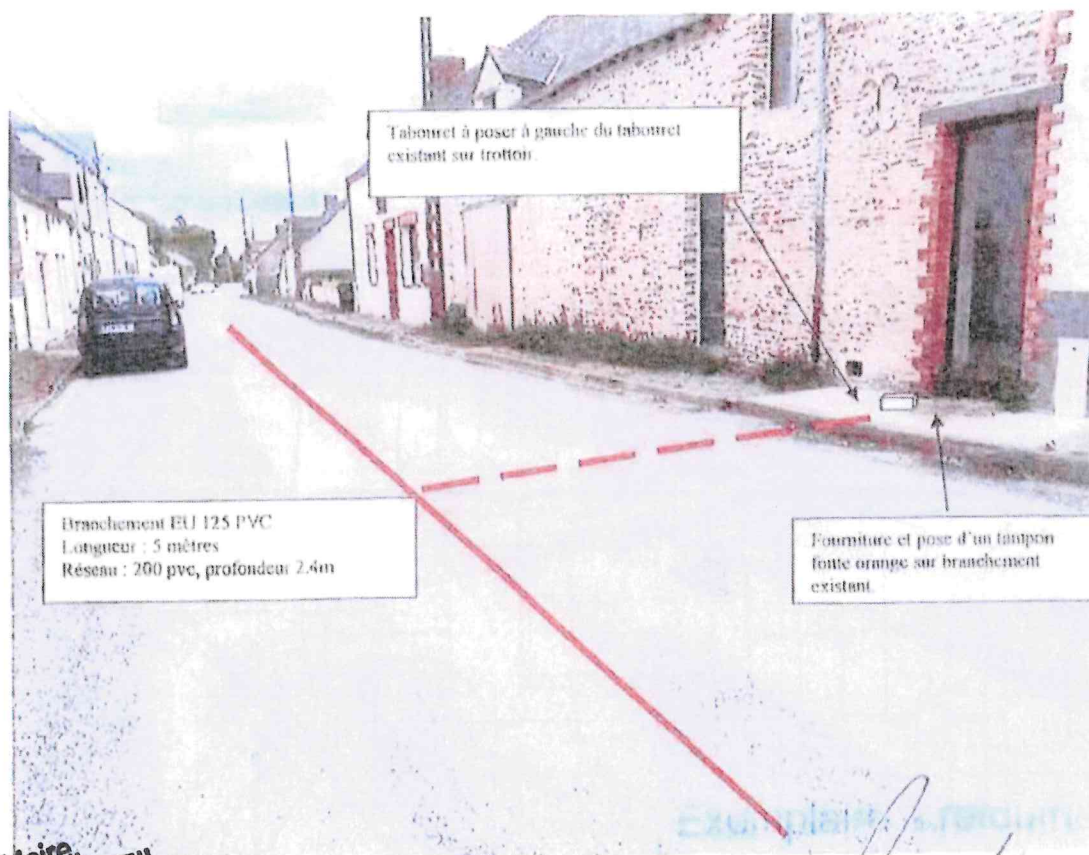


## PHOTO A RENVOYER POUR ACCORD

Nom : Mr Douguet Jean Charles **1 branchement neuf DN 125 sur réseau 200 PVC plus fourniture et pose d'un tampon fonte orange sur branchement EU existant.**  
Référence client : 0041146663  
Adresse travaux : 150 rue de la Piéta, Notre Dame des Langueurs, Joué sur Erdre  
Code Tournée :

TEL 06 30 97 57 75

- ⇒ 1 : Le Regard sera positionné au niveau du terrain naturel, dans le cas contraire, nous préciser une cote altimétrique\* ou « niveau » définitif de votre terrain en nous indiquant un point de référence. (\*transmise par le géomètre)
- ⇒ 2 : Nous vous rappelons que votre terrain doit être borné pour la pose de votre regard de compteur. SAUR et ses filiales ne pourra être tenue responsable d'un mauvais positionnement du dit regard à défaut de bornage certifié.



**Le Maire,  
Jean-Pierre BELLEIL**

**DATE : - 7 MAI 2026**

**SIGNATURE :**



- Sans précision de ces éléments, nous ne pourrions être tenus responsables d'un mauvais positionnement et d'une altimétrie erronée.
- La représentation du coffret d'eau est non contractuelle et non à l'échelle.
- Votre signature vaut acceptation de l'emplacement du regard et des réserves de poses relatives au bornage du terrain.
- TVA 10% : « Veuillez nous retourner l'attestation ci-jointe dûment complétée et signée afin de pouvoir bénéficier de la TVA à 10% »



---

**Demande permission voirie / circulation 150 rue Piéta Notre Dame des Longueurs, Joué s/  
Erdre**

---

À partir de SANSOUCY TP - Contact <contact@ste-sansoucy.fr>

Date Jeu 07/05/2026 12:25

À Urbanisme <urba@jouesurerdre.fr>

 1 pièce jointe (1 Mo)

150 rue Piéta JOUE S ERDRE.pdf;

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint une demande de permission de travaux ainsi qu'une demande de permission de circulation pour les travaux à réaliser sur votre commune à l'adresses suivante :

- 150 rue Piéta, Notre Dame des Longueurs, Joué sur Erdre

Cordialement

**Fanny MUSTIERE**

*Assistante Administrative*

Tél : 02.40.77.27.90

2 Les Prés Barons-44390 SAFFRE

[www.tp-transports-sansoucy.fr](http://www.tp-transports-sansoucy.fr)

